

SEANCE DU LUNDI 10 JANVIER 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le 10 janvier à 20 heures, le **Conseil Municipal de la Commune de VALFRAMBERT**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Polyvalente de Valframbert en raison du contexte sanitaire, sous la présidence de Monsieur Francis AIVAR, Maire de Valframbert.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 6 janvier 2021

Etaient présents : Hubert de Beauregard, Jean-Paul Saint-Germain, Marie-Odile Duval, Claude Lambert, Michel Maillard, Eric Leroy, Ouarda Kedjam, Dominique Brionne, Michèle Honniball, Julien Bourgault, Marc Lorand-Brionne, Sylvie Douvenoult, Régine Barberon, Francine Thefaine

Absents excusés : Bertrand Manson, Roselyne Guillaume

Monsieur le Maire annonce la démission officielle de Sylvie THUAUX, ce qui ramène le nombre d'élus de l'assemblée délibérante à 17 personnes. Son courrier de démission a été transmis à la Préfecture comme l'exige la procédure.

2022-01 Délibération – Marché de travaux de voirie 2022-2023 : inscription au budget 2022 – autorisation de signature de marché

Monsieur le Maire rappelle aux élus l'ensemble du projet voirie 2022 et l'appel d'offres lancé à ce sujet. La procédure d'ouverture des plis étant désormais dématérialisée, il n'y a donc pas eu de commission d'ouverture des plis.

Cinq entreprises ont répondu à cet appel d'offres, la notation étant basée sur 2 critères essentielles :

- La valeur financière ;
- La valeur technique (organisation générale, moyens humains dédiés au chantier, moyens matériels dédiés, la qualité des produits et fournitures, les démarches environnementale, qualité et mesures d'hygiène et sécurité.

Au vu de l'analyse faite par les services de Orne Département et la commission finances, le choix préconisé dans le respect des critères évoqués s'est porté sur la société COLAS.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux de voirie sont devenus indispensables pour des questions de mobilité et de sécurisation de la voirie. L'appel d'offre initialement lancé désigne donc un programme de voirie sur deux ans (2022-2023) dont le coût total hors taxe sera de 156.905 €, soit 188.286 € TTC. La commune prévoit cependant de financer le projet sur la seule année 2022, sauf en cas de nécessité financière où elle serait contrainte d'échelonner sur 2022-2023, raison pour laquelle un dossier DETR semble justifié.

Après avoir entendu l'analyse réalisée par la Direction de la gestion des routes du département de l'Orne et la commission finances, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité :

☎ 02.33.29.08.34

- D'inscrire la dépense au budget 2022
- De faire la demande de DETR 2022 à concurrence de 50% maximum du montant de la totalité, soit 156.905 € HT – 188.286 € TTC.
- Autorise M. Le Maire à signer le marché de travaux de voirie avec l'entreprise COLAS pour un montant global 156.905 € HT – 188.286 TTC ainsi que tout autre document à intervenir concernant ce dossier.

2022-02 Délibération – Règlement intérieur pour le personnel communal

Monsieur le Maire fait part du contenu des sujets abordés dans le règlement intérieur RH et rappelle que ce document devra passer au Comité Technique du CDG61 après délibération du Conseil.

Après analyse, le règlement intérieur RH a été validé à la majorité par l'assemblée délibérante (1 abstention, 16 votes pour).

Demande d'achat de délaissé communal

Monsieur le Maire commente une photo cadastrale (AN21-AN71) du terrain en question. L'un des propriétaires de parcelle demande à racheter une zone appartenant à la commune pour permettre un accès facilité à son plan d'eau.

Cependant, l'achat de cette surface aurait pour conséquence une limitation de l'accès du propriétaire de la parcelle AN72.

Pour cette raison, avant de penser à la vente de la parcelle de 62 m², il est nécessaire d'organiser une entrevue entre les deux propriétaires concernés pour tenter de trouver un terrain d'entente au sujet de leur accessibilité à leur parcelle respective.

Demande d'achat partiel du Chemin rural qui longe le terrain des propriétaires de la parcelle AN69

Monsieur le Maire informe de la demande des propriétaires en commentant le plan cadastral remis à chaque élu.

Après discussions et délibération, l'assemblée délibérante vote à l'unanimité contre la vente de ce chemin rural.

Information sur l'étude du télétravail

Le télétravail est actuellement rendu obligatoire durant 3 semaines, à raison de 3 ou 4 jours par semaine lorsque c'est possible pour les employeurs territoriaux. Tout est fait pour inciter à la mise en place du télétravail aujourd'hui et pour l'avenir, mais il est trop tôt pour se prononcer sur sa mise en place à Valframbert. Monsieur le Maire souhaite demander prochainement à la commission RH de se réunir pour réfléchir à ce sujet.

Informations diverses

- Un courrier sera rédigé à la locataire victime d'un incendie afin de retirer la laine de verre se trouvant sur l'espace public dans l'attente de l'intervention de l'assureur. Un appel sera également passé au propriétaire du domicile afin de faire un point sur la situation.
- Relance de certains élus sur les malfaçons constatées après les travaux de la salle polyvalente
⇒ Monsieur le Maire explique qu'un tour complet a été fait avec le maître d'œuvre mais aucune suite n'a encore été donnée.
- Le pizzaiolo qui vient chaque semaine sur la commune demande l'autorisation de pouvoir se brancher électriquement sur le compteur de la commune. Moyennant refacturation, Monsieur le Maire ira le rencontrer dès vendredi pour lui expliquer les conditions d'utilisation.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. le Maire', written in a cursive style with a large loop at the end.